



## COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

Mairie : 11 rue d'Alsace - 90150 FOUSSEMAGNE

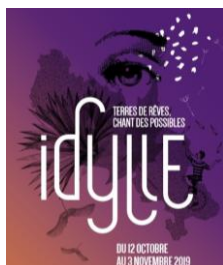
Tél : 03.84.23.34.40

Courriel : [secretariat@foussemagne.com](mailto:secretariat@foussemagne.com)

Horaires d'ouverture : lundi / jeudi : 16h à 18h et mercredi / samedi : 10h30 à 12h

### BULLETIN n° 298 du 16 octobre 2019

#### Festival Idylle :



Visites, rencontres et promenades avec Martine Locatelli et Pierre Soignon entre Foussemagne et Montreux-Château, à la découverte des **propositions artistiques**. Entre photographie et écriture des liens se tissent et des paroles émergent.

**Samedi 19 octobre à 16h à Foussemagne : RDV devant la mairie**

**Dimanche 20 octobre à 16h à Montreux-Château : RDV devant l'école primaire**

#### Horaires transports scolaires :

Suite à une coupure de la route entre Froidefontaine et Charmois, le service est dévié et la desserte s'effectuera **10 minutes plus tôt** en amont de Froidefontaine.

Ci-dessous les horaires modifiés à compter du **8 octobre jusqu'au 15 novembre** :

- Arrêt Vernois : 6h47
- Arrêt Ancienne Douane : 6h47
- Arrêt Foussemagne : 6h48
- Arrêt St Martin : 6h49

#### Cartes d'identités et passeport :

Nous vous communiquons les nouveaux horaires de la mairie de FONTAINE concernant **l'établissement des cartes d'identité et des passeports** :

- Mercredi : 8h-12h / 14h-16h
- Jeudi : 13h30 - 16h30
- Samedi : 10h-12h

Il conviendra de **prendre rendez-vous** par téléphone au 03.84.23.80.12 ou par mail à l'adresse [fontaine.mairie@wanadoo.fr](mailto:fontaine.mairie@wanadoo.fr)

L'établissement d'une pré-demande en ligne est recommandé sur : <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches>

Le retrait du cerfa en mairie de FOUSSEMAGNE reste possible.



## Domages sécheresse 2019 :

Dans le but de poursuivre le travail de capitalisation des dommages supposés dus à des phénomènes de **retrait gonflement des argiles** engagé en début d'année suite à la sécheresse de 2018, la cellule risque de la DDT 90 relance un recensement en lien avec la sécheresse en cours pour l'année 2019. Ces dommages peuvent être observés dès maintenant, et ce encore après la fin de la sécheresse.

Afin de capitaliser au mieux les informations sur cet événement, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer **avant le 30 novembre 2019**, si votre habitation a été touchée en nous transmettant un courrier accompagné de photographie en mairie ou par mail : [secretariat@foussemagne.com](mailto:secretariat@foussemagne.com)

## Entretien des cours d'eau :

Dans le but de pérenniser la qualité et le bon fonctionnement des cours d'eau, leur entretien est **un devoir du propriétaire riverain**.

Entretien régulier pouvant être réalisé **sans aucune formalité administrative** :

- Fauche de la végétation, coupe ou taille des ligneux en dehors de l'eau
- Enlèvement d'un obstacle ponctuel à l'écoulement
- Remobilisation des atterrissements (amas de terre, sable, graviers...) par scarification (ameublissement mécanique du sol, retournement, par griffage de surface pour rompre la croûte superficielle consolidée)

**Toute autre intervention**, même mineure, risquant de déstabiliser l'équilibre dynamique des cours d'eau est **soumise à la réglementation**.

En cas de doute, prenez conseils auprès de la **Direction Départementale des Territoires de Belfort**, service Eau et Environnement au **03.84.58.86.88** ou [ddt-see@territoire-de-belfort.gouv.fr](mailto:ddt-see@territoire-de-belfort.gouv.fr)



## Appel à manifester :

La commune de Foussemagne se joint à l'intersyndicale de GENERAL ELECTRIC, ainsi qu'à l'ensemble des collectivités territoriales et des élus, et appelle à manifester en soutien aux salariés pour défendre l'emploi et l'activité industrielle dans notre département.

Alors soyons tous présents le **samedi 19 octobre 2019 à 14h** devant la **Maison du Peuple de Belfort**.